



FICHE DE TRACABILITÉ POUR LA RÉALISATION DES TESTS D'ORIENTATION DIAGNOSTIQUE

Patient		Pharmacien	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	

Le Pharmacien est autorisé à effectuer le TROD angine suite à l'arrêté du 1er août 2016 (JORF 5 août 2016 texte n° 47) déterminant la liste des tests, recueils et traitements de signaux biologiques qui ne constituent pas un examen de biologie médicale, les catégories de personnes pouvant les réaliser et les conditions de réalisation de certains de ces tests, recueils et traitements de signaux biologiques.

Il s'engage à informer le patient du résultat de ce test en lui précisant que **ce résultat ne constitue qu'une orientation diagnostique**.

Le test sera réalisé dans le respect des recommandations du fabricant décrites dans la notice d'utilisation, et sera éliminé ainsi que les consommables nécessaires au test, dans la filière **DASRI**, après utilisation.

STREPTATEST ®		
Référence : 10025 Test oro-pharyngé d'orientation diagnostique des angines à streptocoque du groupe A		
N° de lot :	Date :	Heure :
Résultat du test :	Positif <input type="checkbox"/>	Négatif <input type="checkbox"/>